



*Communiqué de presse*

## **Ce n'est pas aux salariés de payer pour les décisions de la direction PSA**

Lors de la réunion du Comité d'Établissement du 28 août, la direction du site de PSA Mulhouse a annoncé que dix jours seraient chômés en octobre pour les salariés de la ligne de production des Citroën C4/DS4 (les 3, 6, 10, 13 ainsi que du 22 au 29 octobre).

8 jours ont déjà été chômés cette année sur cette ligne (17 avril, 23 au 30 juin, 11 juillet), et il faut également rappeler qu'une demi-équipe de production a été arrêtée sur cette ligne le 10 juillet dernier – tandis qu'une demi-équipe de nuit sera créée sur la ligne de production de la 2008 le 15 septembre prochain.

### ***Un chômage partiel prévu de longue date...***

- **En fin d'année dernière, lorsque la direction du site présentait ses projets pour les congés payés 2014, elle envisageait de nous imposer une semaine de congés payés en semaine 44, du 27 au 31 octobre.** Ces dernières années et pour de nombreux sites de PSA, cette semaine de fin octobre était régulièrement chômée. Là, il s'agissait donc de remplacer le chômage partiel par des jours de congés appartenant aux salariés. **Enfin, la direction optait pour le placement de deux jours de congés payés les 30 et 31 octobre,** et seule la CGT s'opposait alors à cette attaque contre les congés des salariés. Pour la CGT, il était à l'époque évident que la direction essaierait de compléter cette semaine 44 avec des jours de chômage partiel, et c'est ce qu'elle annonce aujourd'hui.

### ***... et qui arrange les affaires de la direction***

- Alors que de nombreux travaux sont à prévoir sur le site avec le passage en monoflux (suppression d'une ligne de montage) en juillet 2015, la direction a sans doute calculé qu'une semaine d'arrêt de la production lui permettrait d'engager des transformations dans plusieurs ateliers.

**Mais il est particulièrement choquant qu'à la reprise du travail il nous soit annoncé ces jours de chômage, alors que la direction a imposé – contrairement à d'autres années – une fermeture estivale limitée à 3 semaines,** avec l'accord des autres organisations syndicales, sous prétexte qu'il fallait des voitures pour le commerce !

### ***Des pertes de salaire inacceptables***

- **Dix jours de chômage partiel représentent une perte que l'on peut estimer entre 150 et 200 euros sur la paie d'octobre** (activité partielle : 70% du salaire brut). Avec les salaires bloqués depuis 2 ans et toutes les mesures de l'accord de compétitivité qui ont fait baisser les rémunérations, cette période de chômage est une nouvelle attaque inacceptable contre nos salaires.

**C'est la direction qui décide de nous laisser à la maison : à elle d'en assumer les conséquences financières. Les salaires doivent être maintenus intégralement ! Pour les intérimaires la sanction est encore plus lourde, avec des paies qui seront amputées de moitié** car la direction refuse d'appliquer pour eux ce système d'activité partielle.

### ***Ligne de production de la Peugeot 2008 : 3 à 4 jours de chômage en octobre...***

- Alors que la production de la 2008 va augmenter avec le démarrage de la demi-équipe de nuit le 15 septembre, la direction prévoit 3 jours de chômage partiel en semaine 44, du 27 au 29 octobre (+ 24 octobre pour une des trois équipes de production).

**Là aussi, cette décision est aberrante aux yeux des salariés : entre janvier et juillet, plus de 120 000 heures supplémentaires ont été effectuées (20 samedis travaillés pour 900 salariés) sur la ligne de la 2008... et aujourd'hui on nous annonce du chômage partiel !**

En faisant chômer les salariés de la ligne 2008 en même temps que ceux de la ligne C4/DS4, c'est sans doute les travaux qu'elle a à réaliser qui guide la direction dans ses choix.

**... et un chômage partiel payé par les salariés**

5 samedis ont été travaillés par les salariés de la ligne 2008 sans que les heures ne leur soient payées : ces 35 heures sont bloquées dans un compteur mis en place avec l'accord de compétitivité (compteur de modulation), et peuvent servir en cas de chômage partiel dans la même année : exactement le cas de figure que l'on va connaître en octobre.

**Ainsi, au lieu de faire bénéficier les salariés du paiement de ces heures supplémentaires – comme cela devrait être le cas, la direction se sert dans leur compteur d'heures pour qu'ils se payent eux-mêmes le chômage partiel.** Et la boucle est bouclée !

**La CGT dénonce cette flexibilité du travail, permise par l'accord signé par FO-CFTC-CFE/CGC, qui soit fait baisser la rémunération des salariés en cas de chômage partiel (ligne C4), soit permet à la direction de faire payer les jours de chômage par les salariés (ligne 2008).**

La politique de la direction, c'est « pile je gagne, face tu perds » !

Pour la CGT PSA Mulhouse,  
Julien WOSTYN  
le 28 août 2014